

RÉSULTATS DU 2^E COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION

PRÉPARÉ PAR : Secrétariat de la CTOI, 21 mai 2019

OBJECTIF

Informers les participants au 3^e Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG03) des résultats de la 2^e session du Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG02), tenue les 18 et 19 mai 2018, concernant les travaux du CTPG.

BACKGROUND

La réunion du CTPG02 a passé en revue les progrès et les résultats des travaux d'évaluation de la stratégie de gestion (ESG) pour les principales espèces de thons de la CTOI, discuté des éléments des procédures de gestion qui nécessitent une décision de la Commission et a présenté les résultats de l'ESG. Le Comité technique sur les procédures de gestion doit servir de voie de communication officielle pour faciliter l'échange d'information et de points de vue entre les scientifiques et les gestionnaires des pêches. Le rapport du président de la deuxième réunion du CTPG contient les recommandations suivantes :

- *Le CTPG A CONVENU que la définition de l'état est une question complexe et A RECOMMANDÉ de mener des discussions sur des perfectionnements potentiels des graphes de Kobe et des définitions de « surpêché » et « sujet à la surpêche » par rapport aux points de référence cibles et limites en collaboration avec d'autres ORGPt, dans l'idéal à travers le processus de KOBE. Le CTPG A RECOMMANDÉ que cette question soit également discutée au sein du CS.*
- *Le CTPG A RECOMMANDÉ que les données de PUE de la palangre soient disponibles et qu'une standardisation conjointe soit réalisée à l'avenir, à l'appui des PG (basée sur la PUE et basée sur les modèles) pour les divers stocks pour lesquels ces données sont essentielles (ALB, BET, YFT, SWO).*
- *[Pour le germon] Le CTPG A RECOMMANDÉ que l'ESG continue à rechercher les questions techniques identifiées au cours des discussions.*
- *Pour l'albacore, Le CTPG A RECOMMANDÉ de retenir l'objectif d'optimisation TY 5 et d'examiner plusieurs délais alternatifs de simulation/projection (par rapport aux objectifs de reconstitution en 2024, 2029 et 2034).*
- *Le CTPG A RECOMMANDÉ un jeu révisé d'objectifs d'optimisation basé sur TB2, TB3, TB4 calculés sur 2030-2034.*
- *Le CTPG A RECOMMANDÉ que la Commission envisage de revoir le budget au titre de 2019, adopté par le CPAF, en vue d'y inclure les travaux sur l'ESG, sous réserve de ne pas augmenter le budget total approuvé par le CPAF.*
- *Le CTPG A RECOMMANDÉ que le CS identifie le budget lié aux avancées sur les travaux sur la PG/ESG pour toutes les espèces dans son rapport, de telle sorte que le CPAF puisse revoir son inclusion dans le budget régulier de la Commission afin d'achever le programme de travail sur l'ESG convenu par la Commission en 2017.*

DISCUSSION

Le CTPG a également discuté du plan de travail et de l'orientation future du CTPG, des mesures à prendre pour la prochaine itération de l'élaboration des procédures de gestion, et s'est entendu sur l'objectif préliminaire de mise au point de l'ESG pour l'ALB, le BET et le YFT. Les extraits suivants du rapport du CTPG 02 sont fournis ici pour examen :

- *La France (TOM) A NOTÉ avec préoccupation que les documents d'information pour le CTPG n'étaient pas traduits en français et a demandé que, pour les prochaines réunions de la CTOI, des dispositions soient prises pour traduire tous les documents en français. Le Secrétariat a pris dûment en compte cette requête et A CONVENU que les traductions seraient disponibles pour les futures réunions. La déclaration est incluse à l'Appendice VI.*
- *Le CTPG A NOTÉ que l'exactitude et la qualité des données utilisées dans l'évaluation et les tests de simulation sont essentielles pour l'ESG et A donc DEMANDÉ à la Commission et aux CPC d'améliorer les programmes de suivi et de collecte de données et de déclaration des données à la CTOI. Le CTPG A NOTÉ que les éléments des données clés sur lesquels reposent les PG sont les données spécifiques aux espèces et que les données des pêches de base pour ALB, YFT, BET et SWO sont considérées comme relativement fiables. Cependant, le CTPG A CONVENU que des problèmes fondamentaux concernant la collecte et la déclaration des données persistent*

encore pour de nombreuses autres espèces CTOI et que l'incertitude dans la qualité des données devrait être incluse dans l'évaluation des PG, le cas échéant.

- *Le CTPG A **NOTÉ** que l'ESG avait examiné les PG basées sur la PUE et basées sur les modèles, avec des hypothèses additionnelles, y compris le paramètre d'un TAC fixé sur 3 ans, la contrainte de changement du TAC de 15% et un décalage de mise en œuvre de 2 ans ainsi que des objectifs d'optimisation conformes à ceux convenus au CTPG01. Le CTPG A **DEMANDÉ** que les futures analyses se basent sur l'hypothèse actuelle d'un décalage de mise en œuvre de 3 ans.*
- *Le CTPG A **PRIS NOTE** de l'engagement de la Commission envers le calendrier de travail pour la mise en œuvre des procédures opérationnelles de gestion et A **DEMANDÉ** à la Commission d'envisager d'allouer un budget pour ces travaux.*

RECOMMANDATIONS

Le CTPG :

- 1) **PRENDRA CONNAISSANCE** du document IOTC-2019-TCMP03-04 qui expose les résultats de la deuxième réunion du Comité technique sur les procédures de gestion, et **CONVIENDRA** d'examiner la meilleure façon de fournir à la Commission les informations dont elle a besoin, afin de satisfaire ses demandes, pendant toute la durée de la réunion à venir du CTPG.